



© François Daburon

**POUR UNE SOCIÉTÉ
QUI CESSE D'EXCLURE
LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP**



#UrgenceHandicap



Ce document a été transcrit, relu et validé par l'atelier FALC à l'ESAT Ôsés de l'Apei Périgueux.

L'Apei Périgueux est membre de l'Unapei.

L'atelier FALC a obtenu la marque qualité de l'Unapei



© Unapei 2022

SOMMAIRE

Introduction de Luc Gateau, Président de l'Unapei	page 5
En 2022, en France, on lutte encore contre l'exclusion	page 7
Petite enfance.	page 13
Éducation	page 17
L'habitat	page 23
La santé	page 29
Le travail	page 33
Accessibilité, Citoyenneté.	page 37
Les aidants	page 41

POUR UNE SOCIÉTÉ QUI CESSE D'EXCLURE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

par Luc Gateau,
Président de l'Unapei

L'Unapei veut une société plus inclusive.

L'Unapei souhaite une société qui permet l'insertion des personnes en situation de handicap.

L'Unapei défend les personnes en situation de handicap.

Une société inclusive, c'est une société qui accepte tout le monde.

Les personnes en situation de handicap sont souvent exclues.

Changer la société c'est possible !

Il faut un accompagnement de qualité.

C'est un droit pour les personnes en situation de handicap.

Plusieurs objectifs sont possibles :

- des services d'accompagnement pour une vie normale dans la société,
- des professionnels formés au handicap pour un accompagnement de qualité,

C'est à la société de s'adapter aux situations de handicap.

Ce n'est pas l'inverse !

En France, les personnes en situation de handicap doivent avoir les mêmes droits que les autres.

Avoir les mêmes droits, c'est choisir :

- son lieu de vie,
- ses loisirs,
- de vivre en bonne santé...

Mais aussi d'avoir accès :

- à l'information,
- à la formation,
- au travail...

Actuellement, les personnes en situation de handicap sont en danger.

L'État n'agit pas pour aider les personnes handicapées et leurs proches.

Il est urgent de prendre de grandes décisions pour le handicap.

Il est urgent de prévoir plus d'argent pour les besoins
des personnes en situation de handicap.

L'élection présidentielle et les élections législatives approchent.

Les élections législatives servent à élire les députés.

Les députés votent les lois.

L'Unapei fait des propositions aux candidats pour que
toutes les personnes en situation de handicap puissent mieux vivre.

Luc Gateau

En 2022, en France, on lutte encore contre l'exclusion

Beaucoup de professionnels médico-sociaux sont épuisés par la crise sanitaire.
Beaucoup de personnes en situation de handicap rencontrent toujours de grandes difficultés.

Trop de familles se sentent abandonnées par la société.
Trop de familles sont obligées d'arrêter de travailler pour s'occuper de leurs proches handicapés.

Il est important de les aider et de respecter leurs droits.

Aujourd'hui, l'Unapei sait que des personnes en situation de handicap sont encore privées de leurs droits.

Est-ce normal ?

Il est possible de vivre dans une société inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap.

Mais comment faire ?

Le besoin d'un accompagnement de qualité est essentiel

Cet accompagnement doit être adapté aux besoins de chacun.

Notre société devrait être organisée pour eux et avec eux !

L'Unapei propose plusieurs solutions possibles :

- former plus de professionnels médico-sociaux pour un meilleur accompagnement,
- développer des services d'accompagnement adaptés pour permettre une vie normale dans la société,
- la société doit s'adapter aux personnes en situation de handicap.

Ce n'est pas aux personnes en situation de handicap à s'adapter à la société.

Il est important :

- d'avoir plus d'argent pour financer des solutions d'accompagnement.

En France, il manque des places et des services d'accompagnement.

Trop de personnes sont « sans solutions ».

Certains accompagnements ne sont pas adaptés.

Ces accompagnements deviennent maltraitants.

- d'accompagner l'autonomie des personnes sur leurs lieux de vie et dans leurs activités
- de simplifier l'administration pour les orientations de la MDPH.

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

- de respecter les choix de vie des personnes en situation de handicap.
- de simplifier les règles qui bloquent les droits des personnes dans les établissements.

Le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) doit être modifié.

Par exemple, la liberté d'aller et venir dans les établissements.

Pour une vraie politique du handicap

L'Unapei demande une vraie politique du handicap

Pour une politique adaptée aux personnes en situation de handicap :

- Plus d'argent pour financer des solutions d'accompagnements.

Proposer une loi de programmation.

Cette loi doit prévoir l'argent nécessaire pour les besoins

des personnes en situation de handicap sur plusieurs années.

- Renforcer les missions de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Cela va permettre de connaître :

→ les besoins des personnes en situation de handicap,

→ le coût des besoins des personnes en situation de handicap.

- Créer une protection sociale adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Cette protection sociale sera la 5^{ème} branche de la sécurité sociale.

Elle concerne l'autonomie des personnes en situation de handicap.

- Créer des formations pour les métiers du « prendre soin ».

Ces métiers font partie de l'accompagnement.

Ces formations seront adaptées aux :

- Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)
- dernières connaissances sur l'accompagnement

- Donner de l'argent pour la recherche.

Développer la recherche participative et la rendre accessible à tous.

La recherche participative permet aux citoyens d'être inclus dans la recherche avec les scientifiques.

- Rapprocher 2 ministères pour la protection juridique des majeurs.

Le ministère de la Justice et le ministère des Affaires Sociales doivent travailler ensemble.

Cela permettra un meilleur accompagnement des personnes protégées.



EXCLUES

EN 2022, TROP DE PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP
INTELLECTUEL SONT ENCORE
PRIVÉES DE LEURS DROITS
FONDAMENTAUX



© Marion Moulin

PETITE ENFANCE

Garantir des interventions précoces

Les jeunes enfants handicapés doivent être suivis plus tôt sur le plan médical.

Ces enfants ont :

- des troubles du neuro-développement

Les troubles du neuro-développement regroupent :

- le handicap intellectuel,
- l'autisme,
- les difficultés pour l'apprentissage...

- des polyhandicaps

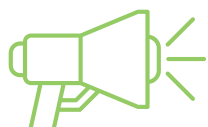
Les polyhandicaps regroupent plusieurs handicaps :

- handicap intellectuel,
- handicap moteur.

Ces enfants doivent être suivis le plus tôt possible.

L'objectif de ces suivis va permettre d'aider leur développement.

C'est très important pour leur avenir.



Nos demandes

● Repérer chaque handicap des enfants par :

- les médecins généralistes,
- les pédiatres,
- les PMI,

Les PMI sont les Protections Maternelles Infantiles.

● Connaître les difficultés le plus tôt possible.

Cela permettra de connaître les causes de la maladie et reconnaître les différents troubles.

● Organiser les services « petite enfance » pour accueillir les jeunes enfants en situation de handicap.

Les services « petite enfance » sont les crèches, les assistantes maternelles...

● Développer les accompagnements paramédicaux.

Le paramédical ce sont des métiers autour de la santé.

Par exemple :

- les kinésithérapeutes
- es orthophonistes
- les infirmiers...

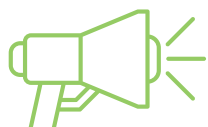
● Développer les services spécialisés pour la petite enfance.

Par exemple, les CAMSP ou les SESSAD très précoces.

CAMPS veut dire Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.

SESSAD veut dire Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile.

La qualité de ces accompagnements devra être en accord avec les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)



Nos demandes

- Développer des centres ressources « petite enfance et handicap » pour les familles et les professionnels.

Un centre ressource accompagne et conseille les familles et les professionnels. C'est un lieu d'aide, ouvert et accessible à tous.

- Développer les formations pour les professionnels de la petite enfance.
- Avoir plus de professionnels pour la « petite enfance ».



ÉDUCATION

Garantir le droit à l'éducation

Tous les ans, certains enfants en situation de handicap ne vont pas à l'école.

En plus, ces enfants n'ont pas assez d'accompagnement par :

- un orthophoniste,
- un psychomotricien...

Un orthophoniste aide les difficultés au niveau du langage (la parole).

Un psychomotricien aide les difficultés au niveau moteur (le corps).

Des enfants ne sont pas bien accueillis.

Les accueils ne sont pas adaptés.

Par exemple, des enfants vont à l'école que 4 heures par semaine.

D'autres enfants attendent :

- d'aller dans une classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS),
- une place dans un Institut Médico Educatif (IME),
- un accompagnement AESH
(Accompagnement avec des Enfants en Situation de Handicap),
- un accès à la cantine.....

L'Unapei a fait une enquête auprès de 44 associations.

Ces 44 associations sont membres de l'Unapei dans toute la France.

Elles accompagnent beaucoup d'enfants et d'adolescents.

Les résultats de l'enquête

Manque de professeurs des écoles

Des associations ont demandé l'embauche de professeurs des écoles.
L'Éducation Nationale a refusé beaucoup de demandes.

Sans professeur des écoles, pas d'école !

Dans les établissements et les services médico-sociaux,
il n'y a pas assez de professeurs des écoles.

Par exemple, il y a 1 professeur des écoles pour
31 élèves en situation de handicap.

Manque de collaboration

Des associations disent qu'il n'y a pas d'accord entre l'ARS et l'Éducation nationale.
ARS veut dire Agence Régionale de Santé.

Ces accords permettraient plus d'écoles inclusives.

La moitié des associations disent qu'il n'y a pas assez de collaboration
entre l'Éducation Nationale et le médico-social.

Il manque aussi des places dans les IME.

Alors, beaucoup d'enfants sont accompagnés par un SESSAD.

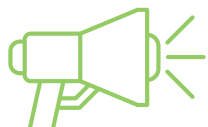
Cet accompagnement n'est pas adapté pour ces enfants.

Freins à la mise en œuvre de dispositifs inclusifs

Il y a des difficultés pour mettre en place des classes inclusives dans les écoles.

Les associations disent qu'il y a :

- un manque de locaux d'accueil,
- un manque de professionnels encadrants,
- un manque de travail en commun avec l'Éducation Nationale.



Nos demandes

- Inscrire les enfants à l'école à côté de leur domicile.
- Augmenter le nombre de professeurs des écoles spécialisés :
 - partout,
 - dans les établissements spécialisés,
 - à l'école ordinaire.

Mieux organiser l'emploi du temps des enfants pour un accompagnement adapté.
Chaque enfant doit avoir un temps d'accompagnement par des professionnels.

Les parents devraient pouvoir avoir une vie professionnelle
comme les autres parents.

- Les élèves en situation de handicap doivent participer aux activités périscolaires.

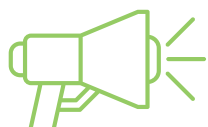
- Plus d'argent pour un accompagnement de qualité.

Cet accompagnement doit respecter les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS)

- Certains enfants ne peuvent pas aller à l'école
à cause de leur handicap pendant un temps.

Ces enfants doivent continuer à recevoir un accompagnement
dans des IME par exemple.

Les IME font partie de l'école inclusive.



Nos demandes

- Rendre l'école accessible pour les enfants en situation de handicap.

Rendre obligatoire l'organisation de l'école pour un accueil adapté aux enfants.

Par exemple :

- des locaux de rééducation,
- des locaux éducatifs,
- adapter l'accès aux établissements...

- Possibilité pour les professionnels du médico-social d'aller dans les écoles.

Des associations expliquent que des écoles refusent l'entrée aux professionnels de médico-social.

- Parler du handicap dans les écoles.

Lutter contre le harcèlement scolaire.

Le harcèlement scolaire peut être des moqueries, des insultes vers un enfant ou un adolescent.

- Faire une étude sur l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans le milieu du travail après l'école.



© François Daburon

L'HABITAT

Garantir la possibilité de vivre chez-soi

Les femmes et les hommes ont le droit de choisir leur lieu de vie.
Choisir son lieu de vie est un droit important.

Les Nations Unies ont écrit une convention
pour les droits des personnes handicapées.
La convention est un accord entre plusieurs pays.

Cette convention dit que les personnes en situation de handicap
doivent pouvoir choisir :

- leur lieu de vie,
- avec qui ils ont envie de vivre.

Les personnes en situation de handicap ne sont pas obligées
de vivre dans un établissement spécialisé.

Pendant longtemps, l'État français a proposé
aux personnes en situation de handicap de vivre soit :

- dans un établissement spécialisé,
- dans leur famille.

Les établissements et les services médico-sociaux participent à la société inclusive.
Ces établissements et ces services font de l'accompagnement :

- social,
- éducatif,
- pour la santé.

Une nouvelle politique va être proposée pour trouver des solutions d'habitats construits avec des futurs habitants en situation de handicap.

Un habitat est un lieu de vie.

Les personnes en situation de handicap doivent se sentir « chez eux ».

Elles doivent recevoir l'accompagnement dont elles ont besoin.

Par exemple, développer l'habitat inclusif pour les personnes qui ont besoin d'un accompagnement spécialisé.

Cet accompagnement peut être permanent.

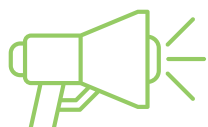
Cet accompagnement peut demander le besoin d'équipes pluridisciplinaires.

Les équipes pluridisciplinaires sont plusieurs personnes avec des compétences différentes pour l'accompagnement.

L'argent pour ces habitats doit permettre un accompagnement de qualité.

La HAS a écrit les Bonnes Pratiques Professionnelles pour l'accompagnement.

HAS veut dire Haute Autorité de Santé.



Nos demandes

● Garantir des ressources financières suffisantes pour les personnes en situation de handicap.

Cela permettra de pouvoir choisir :

- leur vie,
- leurs besoins d'accompagnement.

Permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à la PCH.
PCH veut dire Prestation de Compensation du Handicap.

● Supprimer les difficultés administratives qui empêchent le développement des habitats inclusifs ou partagés.

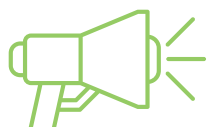
● Il faut augmenter les habitats :

- collectifs,
- semi-collectifs,
- individuels.

Il faut aussi augmenter les accompagnements proposés.

Il faut permettre aux personnes en situation de handicap de choisir leur accompagnement.

Cet accompagnement dépend de leurs besoins et de leurs souhaits tout au long de la vie.



Nos demandes

- Il faut connaître les souhaits et les besoins des personnes en situation de handicap.

Pour cela, il faut mettre en place des organisations avec :

- les collectivités locales,
- les services au logement,
- les professionnels du logement,
- les professionnels du médico-social et de la vie locale,
- les services publics,
- les financeurs,
- les citoyens.

Les financeurs sont les organismes qui s'occupent de l'argent.

Un citoyen est une personne qui fait partie de la société.





© Audrey Guyon

LA SANTÉ

Garantir l'accès à la santé

Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas se soigner.

Pourquoi ?

- De nombreux soignants ne connaissent pas les différents handicaps.

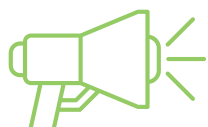
Nous devons proposer aux soignants des formations sur le handicap.

- Pour les personnes en situation de handicap qui habitent souvent seules :

Nous devons aider le milieu sanitaire et le milieu médico-social à travailler ensemble.

- Les lieux de soins ne sont pas toujours accessibles
aux personnes en situation de handicap.

Nous devons proposer un accompagnement pour accéder aux soins.



Nos demandes

- Connaître les causes des handicaps et reconnaître les différents troubles le plus tôt possible.
Proposer des solutions accessibles pour aider les familles et les personnes dans le diagnostic médical.

- Refaire des diagnostics pour les adultes.
Les anciens diagnostics doivent être mis à jour.
Les progrès de la science sont importants.
La personne en situation de handicap pourra :
 - être mieux accompagnée,
 - avoir des médicaments adaptés.

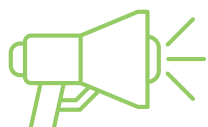
- Proposer des formations sur le handicap au personnel soignant.

- Des formations sur le handicap pour :
 - les soignants de 1^{er} niveau (médecins, infirmiers, psychologues...),
 - les soignants de 2^{ème} niveau
(aides-soignants, aides médico-psychologiques, éducateurs, proches aidants).

- Des formations pluridisciplinaires.
Ces formations mélangeront les équipes médicales et les équipes paramédicales.
Un personnel paramédical travaille en lien avec la médecine.

- Augmenter les consultations des personnes en situation de handicap vers les services spécialisés.

- Proposer que le secteur médico-social et le secteur sanitaire travaillent ensemble.



Nos demandes

● Créer un parcours spécialisé au handicap pour :

- les hospitalisations.

Éviter le passage aux urgences

- le retour sur le lieu de vie.

Le parcours sera connu par les médecins,
les équipes soignantes des établissements médico-sociaux.

● Rendre l'hôpital accessible pour le droit à la santé.

Permettre à la personne en situation de handicap
d'être accompagnée par une personne de confiance.

Permettre un accompagnement social à l'hôpital.

Permettre un accompagnement médical dans les établissements médico-sociaux.



© Getty Images

LE TRAVAIL

Garantir l'accès à la vie professionnelle

Les personnes en situation de handicap sans emploi :

Peu de personnes en situation de handicap ont un travail.

Les achats responsables :

Les achats responsables peuvent être des achats fait dans des ESAT et des EA. Cela veut dire, faire travailler les personnes en situation de handicap dans les établissements.

ESAT veut dire Etablissement et Services d'Aide par le Travail

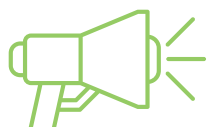
EA veut dire Entreprise Adaptée

Ces achats encouragent l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap.

Ces achats développent l'économie locale.

Beaucoup d'employeurs considèrent que les personnes en situation de handicap sont difficiles à intégrer en entreprise.

Très peu d'employeurs considèrent que les personnes en situation de handicap sont plutôt faciles à intégrer en entreprise.



Nos demandes

Encourager l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

- Encourager les entreprises du milieu ordinaire à accueillir les personnes en situation de handicap.

Il y a plusieurs dispositifs d'aide pour les employeurs.

Ces dispositifs aident aux recrutements des personnes en situation de handicap :

- Emploi accompagné,
- Période de mise en situation professionnelle,
- Mise à disposition individuelle ou collective,
- Recrutement à temps partiel...

- Supprimer les ECAP.

ECAP veut dire des emplois Exigeant des Conditions d'Aptitude Particulière.

- Augmenter le budget du dispositif « emploi accompagné ».

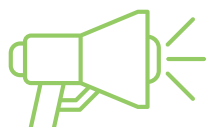
Le budget c'est de l'argent.

Augmenter le budget des autres dispositifs d'accompagnement.

- Développer les achats responsables.

Faire une étude sur la loi de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Faire une étude sur le travail demandé dans les ESAT et les EA.



Nos demandes

● Soutenir l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les ESAT.

Rendre les parcours plus faciles entre les ESAT et les entreprises en milieu ordinaire.

Ces parcours seront facilités.

Il n'y aura pas besoin d'une nouvelle orientation de la CDAPH.

CDAPH veut dire Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapés.

● Montrer aux autres pays les dispositifs d'accompagnements mis en place par les ESAT et les EA.

L'IGAS considère que les ESAT et les EA permettent d'avoir une société plus inclusive.

L'IGAS veut dire Inspection Générale des Affaires Sociales.

● Réduire les difficultés administratives pour le travail.

Par exemple :

- l'accueil dans un foyer de vie, un FAM ou une MAS interdisent l'accès au travail en ESAT.
- l'accès au travail en ESAT interdit l'accueil dans un foyer de vie, un FAM ou une MAS.

FAM veut dire Foyer d'Accueil Médicalisé

MAS veut dire Maison d'Accueil Spécialisée.



© François Daburon

ACCESSIBILITÉ CITOYENNETÉ

Garantir l'exercice de la citoyenneté

Les personnes en situation de handicap participent activement à la vie du pays.

Les services publics devraient être accessibles aux personnes en situation de handicap :

- les administrations,
- les tribunaux,
- les lieux culturels (musées, cinémas...)

Les services publics doivent être sensibilisés à l'accueil de tous les handicaps, même les handicaps que l'on ne voit pas.

Le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est un moyen de communication adapté pour accueillir les différents publics.

La loi de 2015 rend obligatoire la formation au handicap.

Ces formations doivent être proposées aux personnes qui accueillent le public.

Rendre l'exercice du droit de vote effectif

L'accessibilité réelle de l'élection

Les programmes des candidats devraient être accessibles à tous.

Le vote doit être accompagné.

Les mairies et les associations doivent mettre en place un accompagnement adapté pour tous.

Les présidents des bureaux de vote et leurs assistants doivent être sensibilisés à cet accompagnement.

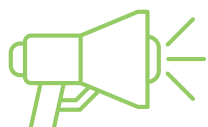
L'accès à la campagne électorale pour les personnes en situation de handicap

Les programmes des candidats devraient être transcrits en FALC.

Il ne faut pas oublier les personnes qui ne savent pas lire.

L'accès au vote

Les personnes en situation de handicap peuvent être aidées par une autre personne pour voter.



Nos demandes

- Sensibiliser les présidents de bureaux de vote et leurs assistants sur les handicaps que l'on ne voit pas.

Possibilité d'être accompagné par une personne de son choix.

Il faut modifier l'article L.64 du code électoral :

- la personne qui accompagne n'est pas obligée d'être inscrite sur les listes électorales.
- remplacer les mots « infirmité physique certaine ».

Ces mots ne parlent que de handicap physique.

- Proposer une modification de l'article L.64 pour les autres handicaps :
 - handicap avec un trouble du neuro-développement,
 - handicap psychique,
 - autisme...
- Dans chaque bureau de vote, il faudrait un assistant pour recevoir et accompagner les électeurs en situation de handicap. Les assistants seront sensibilisés à tous les handicaps.



© François Daburon

LES AIDANTS

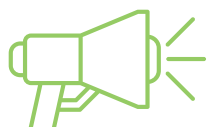
Garantir les droits des aidants

Trop de parents mettent leur vie de côté pour accompagner un proche.

Ces familles deviennent aidants.

En France, nous manquons de solutions d'accompagnement.

Les frères et les sœurs de ces familles souffrent de ces situations.



Nos demandes

- Ne pas créer un statut de l'aidant :

Parce qu'un statut donne des droits.

Mais ce statut enferme la personne dans une situation qu'elle n'a pas choisie.

- Créer plus de solutions d'accompagnement pour les besoins du proche en situation de handicap.

- Reconnaître la place du parent qui accompagne son proche.

En tant que parent, nous connaissons le handicap de nos enfants.

- Augmenter le nombre de jours pour l'indemnisation du congé pour le proche aidant.

Une indemnisation est une aide financière.

Rendre plus facile le retour à l'emploi grâce à des formations.

- Mettre en place des solutions de répit adaptées.

Un répit est un temps de repos.

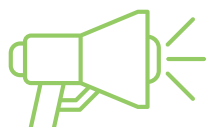
Ce temps répit doit être gratuit pour l'aidant.

Par exemple, aider financièrement les associations qui organisent des séjours de répit.

Développer les accueils temporaires.

Recruter des professionnels de l'aide à domicile.

Cela permettra aux aidants d'avoir un temps de répit.



Nos demandes

- Proposer aux aidants des formations payées en totalité.

Des formations sur la situation de handicap de leur proche.

Des formations sur les droits de leur proche.

Des formations sur les droits des aidants.

- Proposer une aide financière pour les tuteurs familiaux.

Cette aide peut aider les tuteurs familiaux

à gérer la mesure de protection de leur proche.

- Proposer des bilans de santé pour les aidants tous les ans.

Ces bilans sont pris en charge par l'assurance maladie.

Tous les soins sont aussi remboursés par l'assurance maladie.

Organiser des actions de sensibilisation pour les professionnels de santé.

Les professionnels de santé pourront mieux comprendre les situations.



Union nationale des associations de parents,
de personnes handicapées mentales et de leurs amis

15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18 - Tél : 01 44 85 50 50 - Fax : 01 44 85 50 60

Courriel : public@unapei.org - Site internet : www.unapei.org

Réseaux sociaux : facebook.com/pageUnapei et twitter.com/Unapei_infos